

RAPPORT  
**DNCG PRO**  
SAISON 2018-2019



# RAPPORT DNCG PRO

En application de l'article L.132-2 du Code du Sport, il est institué au sein de la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC) une "Direction Nationale de Contrôle et de Gestion" dite "DNCG Pro", chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des "groupes cyclistes professionnels" (1<sup>re</sup> Division, 2<sup>e</sup> Division et 3<sup>e</sup> division) et des organisateurs de courses cyclistes professionnelles.

Le présent rapport a pour objet de faire un bilan de l'activité de la DNCG PRO. Il sera communiqué aux instances suivantes :

**Ministère de la Jeunesse et des Sports ;**  
**Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;**  
**Fédération Française de Cycliste (FFC) ;**  
**Union Cycliste Internationale (UCI) ;**  
**Association des Groupes Cyclistes Professionnels (AC2000) ;**  
**Union Nationale des Cyclistes Professionnels (UNCP) ;**  
**Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes (ROCC).**

# SOMMAIRE

## RAPPORT DNCG PRO GROUPES CYCLISTES

<b>1. RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>2. DOSSIERS ÉTUDIÉS</b>	<b>6</b>
<b>LES ASPECTS FINANCIERS</b>	<b>10</b>
CHIFFRES D'AFFAIRES MOYENS DES ÉQUIPES	11
RÉSULTATS NETS MOYENS DES ÉQUIPES	2
FONDS PROPRES MOYENS DES ÉQUIPES	13
MASSE SALARIALE MOYENNE DES ÉQUIPES	14
SALAIRES MOYENS	15
RAPPORTS SALAIRES / CHIFFRES D'AFFAIRES MOYENS DES ÉQUIPES	16
POURCENTAGE D'ENDETTEMENT DES ÉQUIPES	17
SPONSORINGS	18
<b>LES ASPECTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS</b>	<b>22</b>
CONCERNANT LES CONTRATS DE TRAVAIL DES COUREURS CYCLISTES	22
CONCERNANT LES CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL	23
CONCERNANT LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'AFFILIATION DES ÉQUIPES	24
<b>LES SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA DNCG PRO GROUPES CYCLISTES</b>	<b>25</b>

## RAPPORT DNCG PRO ORGANISATEURS

<b>1. RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>27</b>
<b>2. DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2015</b>	<b>29</b>
<b>1 DÉCISIONS DE MISES SOUS CONTRÔLE</b>	
<b>2 RÉSULTATS DES CONTRÔLES</b>	
<b>3. DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2016</b>	<b>30</b>
<b>1 DÉCISIONS DE MISES SOUS CONTRÔLE</b>	
<b>2 DÉROULEMENT DES CONTRÔLES</b>	
<b>3 RÉSULTATS DES CONTRÔLES</b>	
<b>4 PRÉCONISATIONS SUITE AUX CONTRÔLES</b>	
<b>4. DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2017</b>	<b>32</b>
<b>5. DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2018</b>	<b>33</b>
<b>6. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE</b>	<b>34</b>

1

**RAPPORT  
DNCG PRO  
GROUPES  
CYCLISTES**

# RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

## La DNCG Pro a pour mission :

- D'assurer une mission d'information auprès des groupes cyclistes ;
- De contrôler le respect par les groupes cyclistes et par toute entité juridique s'y rattachant, des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires qui leurs sont applicables ;
- D'examiner et d'apprécier la situation financière des groupes cyclistes et son évolution au cours de la saison (vérifier le caractère plausible et raisonnable du budget présenté par le groupe cycliste professionnel ainsi que sa santé économique) ;
- De contrôler et d'évaluer les projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des groupes sportifs ;
- D'opérer un contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- De contrôler et d'homologuer les contrats de travail et les avenants conclus avec les coureurs cyclistes professionnels évoluant dans les groupes cyclistes placés sous le contrôle de la LNC ;

Afin de mener à bien les différentes missions listées ci-dessus, la DNCG Pro peut, à tout moment, et en fonction des informations qui auraient pu être portées à sa connaissance :

- obtenir des groupes cyclistes tout document ou toute information qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;
- obtenir des personnes morales ou physiques ayant un lien juridique quelconque avec un groupe cycliste tout document ou toute information qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;

- obtenir des agents sportifs tout document ou tout renseignement qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;
- mettre en œuvre un contrôle renforcé des groupes cyclistes ;
- en cas de situation financière ou comptable préoccupante, diligenter un contrôle ou un audit dans les locaux des groupes sportifs ;
- Procéder à l'audition des dirigeants des groupes cyclistes ;
- Homologuer ou non les contrats de travail des coureurs cyclistes et leurs avenants ;
- Prononcer des sanctions à l'égard des groupes cyclistes dans les conditions définies à l'article 8.2.3 des présents règlements.

La DNCG Pro est composée de 6 membres, dont un secrétaire, nommés par le Conseil d'administration de la LNC pour leurs compétences en matière juridique, comptable ou financière, à savoir :

- Joël MENARD** : Président
- Ludovic BOULLE** : expert-comptable
- Frédéric BROSSARD** : expert-comptable
- Marc BUFFARD** : avocat
- Maxime GOUELLO** : juriste

La DNCG PRO bénéficie par ailleurs de l'appui technique de Monsieur Arnaud PLATEL, Directeur de la LNC et de Madame Amandine PETIT, assistante.

De plus, la DNCG PRO Groupes Cyclistes est également aidée dans son travail par l'expertise de Me Florent DOUSSET, avocat au sein du cabinet ELLIPSE Avocats et de ses collaborateurs.

Les réunions et délibérations de la DNCG Pro ont été effectuées dans le strict respect des règlements de la DNCG PRO, de l'Union Cycliste internationale et de la LNC.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS

Pour la saison 2019, les membres de la DNCG PRO ont étudié 10 dossiers.  
Les équipes pour la saison 2019 sont :

## 1<sup>re</sup> DIVISION : UCI PROTEAMS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	SIÈGE SOCIAL
<b>AG2R LA MONDIALE</b>						604 RUE DENIS PAPIN 72290 LA MOTTE SERVOLEX
<b>FDJ.FR</b>		<b>FDJ</b>		<b>GROUPAMA FDJ</b>		Bâtiment BOLE 33, rue des Vanesses 93420 VILLEPINTE

## 2<sup>e</sup> DIVISION : UCI CONTINENTALE PRO

2014	2015	2016	2017	2018	2019	SIÈGE SOCIAL
<b>TEAM EUROPCAR</b>		<b>DIRECT ENERGIE</b>				19 Rue du Dr Arsene Mignen Le Manoire St Michel 85140 LES ESSARTS
<b>BRETAGNE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT</b>		<b>FORTUNEO VITAL CONCEPT</b>		<b>FORTUNEO SAMSIC</b>	<b>ARKÉA SAMSIC</b>	6 rue Edouard Branly 35170 BRUZ
/	<b>MARSEILLE 13 KTM</b>	<b>DELKO MARSEILLE PROVENCE KTM</b>				462 boulevard Mireille Lauze, 13011 MARSEILLE
<b>COFIDIS SOLUTIONS CRÉDITS</b>						ZA De Ravenne les Francs 6 Avenue Henri Poincaré 59910 BONDUES
	/			<b>VITAL CONCEPT CYCLING CLUB</b>	<b>VITAL CONCEPT - HOTELS B&amp;B</b>	Centre de Performance Rue 56450 THEIX

### 3<sup>e</sup> DIVISION : UCI CONTINENTALE

2014	2015	2016	2017	2018	2019	SIÈGE SOCIAL
<b>BIGMAT AUBER 93</b>	<b>AUBER 93</b>	<b>HP-BTP AUBER 93</b>		<b>ST MICHEL AUBER 93</b>		35 Rue Hélène Cochenne 93300 AUBERVILLIERS
<b>ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE</b>		<b>ROUBAIX MÉTROPOLE EUROPENNE DE LILLE</b>	<b>ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE</b>		<b>NATURA 4EVER ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE</b>	39 Avenue Fleming 59100 ROUBAIX
					<b>GROUPAMA FDJ</b>	Bâtiment BOLE 33, rue des Vanesses 93420 VILLEPINTE

À noter, la création d'une nouvelle équipe de développement Groupama FDJ, qui intègre la troisième division (continentale).

De plus, l'équipe cycliste de l'Armée de Terre a disparu à la fin de la saison 2017 alors qu'elle évoluait en 3<sup>e</sup> division sans avoir le statut d'équipe professionnelle en application de la convention FFC LNC qui permet à une équipe Continentale UCI d'accéder aux courses professionnelles sans être une équipe professionnelle. A cet effet, l'équipe devait avoir pour partenaire principal l'État et/ou un de ses établissements publics. En outre, l'équipe en question ne devait pas pouvoir appliquer le statut de coureur professionnel au sens de l'ACCCP pour des raisons liées au statut des coureurs vis-à-vis de leur administration d'origine et rendant impossible la conclusion d'un contrat de travail de droit privé.

## Dossiers étudiés

**Pour la saison 2019,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés de :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	50	6	56	36	20	14	38
UCI CONTINENTALE PRO	88	23	111	78	33	13	80
UCI CONTINENTALE	20	12	32	21	11	8	23

Au total,  
ce sont

**199**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises

**68 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
4 points par rapport à  
l'année 2018

**32 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
4 points par rapport à  
l'année 2018

**71 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France

**Pour la saison 2018,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés de :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	48	9	57	38	19	12	37
UCI CONTINENTALE PRO	89	18	107	78	29	16	79
UCI CONTINENTALE	24	0	24	20	4	3	19

Au total,  
ce sont

**188**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises

**72 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
3 points par rapport à  
l'année 2017

**28 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
3 points par rapport à  
l'année 2017

**72 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France

## Dossiers étudiés

**Pour la saison 2017,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés de :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	49	9	58	39	19	9	38
UCI CONTINENTALE PRO	68	17	85	64	21	12	66
UCI CONTINENTALE	40*	0	40	35	5	3	36

Au total,  
ce sont

**183**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises

**75 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
2 points par rapport à  
l'année 2016

**25 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
2 points par rapport à  
l'année 2016

**77 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France

**Pour la saison 2016,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés de :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	49	11	60	44	16	11	45
UCI CONTINENTALE PRO	63	24	87	64	23	14	66
UCI CONTINENTALE	34*	3	37	33	4	3	35

Au total,  
ce sont

**146**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises

**77 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
5 points par rapport à  
l'année 2015

**23 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
5 points par rapport à  
l'année 2015

**79 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France

\* Bien que les coureurs de l'équipe Armée de terre ne soient pas professionnels ils ont été inclus dans le total des coureurs professionnels de 3<sup>e</sup> division.

# LES ASPECTS FINANCIERS

Pour rappel, lors des saisons 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019  
les divisions étaient composées de :

## 1<sup>re</sup> DIVISION

- En 2013 :** deux équipes
- En 2014 :** trois équipes
- En 2015 :** deux équipes
- En 2016 :** deux équipes
- En 2017 :** deux équipes
- En 2018 :** deux équipes
- En 2019 :** deux équipes

---

## 2<sup>e</sup> DIVISION

- En 2013 :** trois équipes
- En 2014 :** deux équipes
- En 2015 :** trois équipes
- En 2016 :** quatre équipes
- En 2017 :** quatre équipes
- En 2018 :** cinq équipes
- En 2019 :** cinq équipes

---

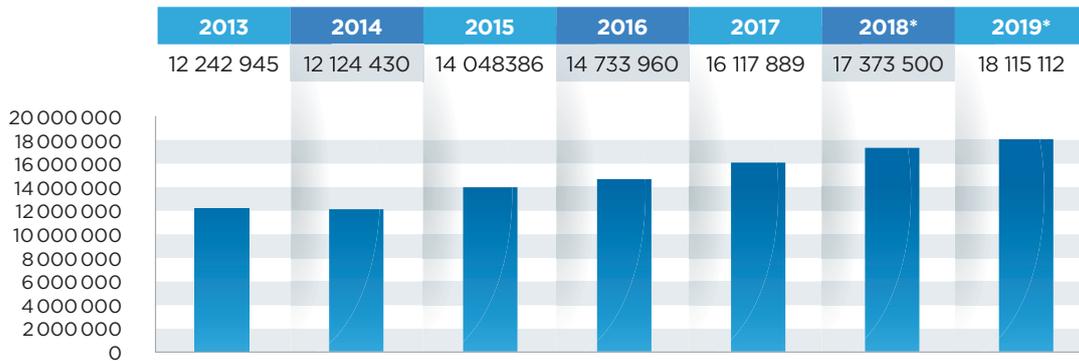
## 3<sup>e</sup> DIVISION

- En 2013 :** trois équipes
- En 2014 :** trois équipes
- En 2015 :** quatre équipes
- En 2016 :** trois équipes
- En 2017 :** trois équipes
- En 2018 :** deux équipes
- En 2019 :** trois équipes

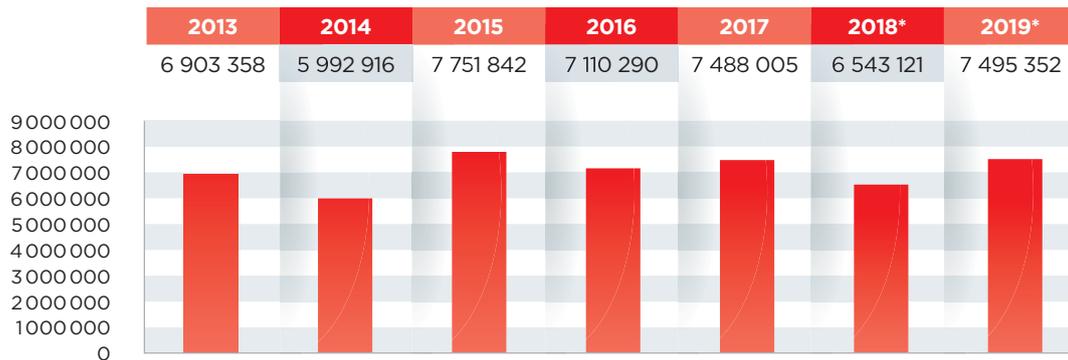
## Chiffres d'affaires moyens DES ÉQUIPES (EN EUROS)

Les chiffres de l'année 2018 et 2019 indiqués dans les tableaux ci-après sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

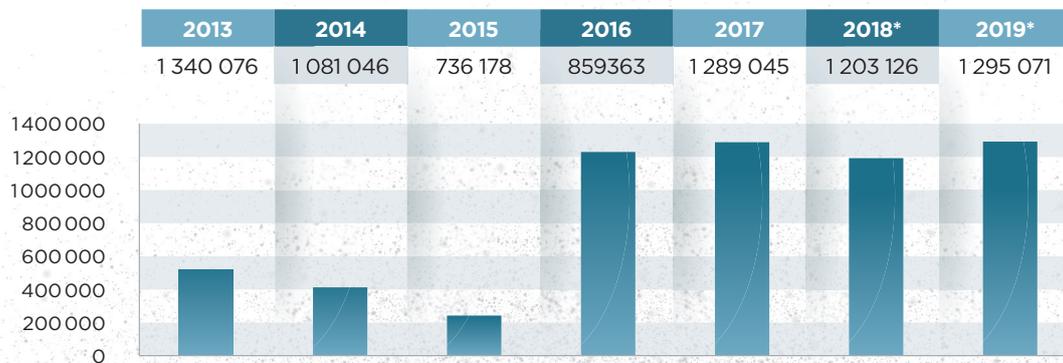
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO



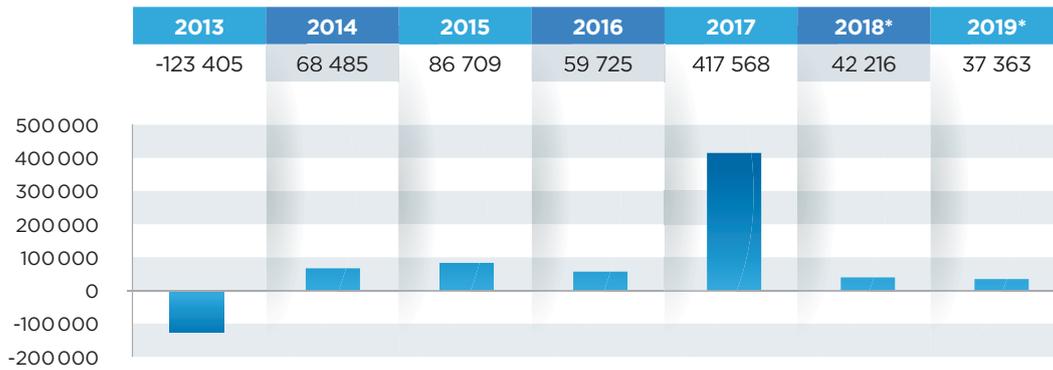
### UCI CONTINENTALE



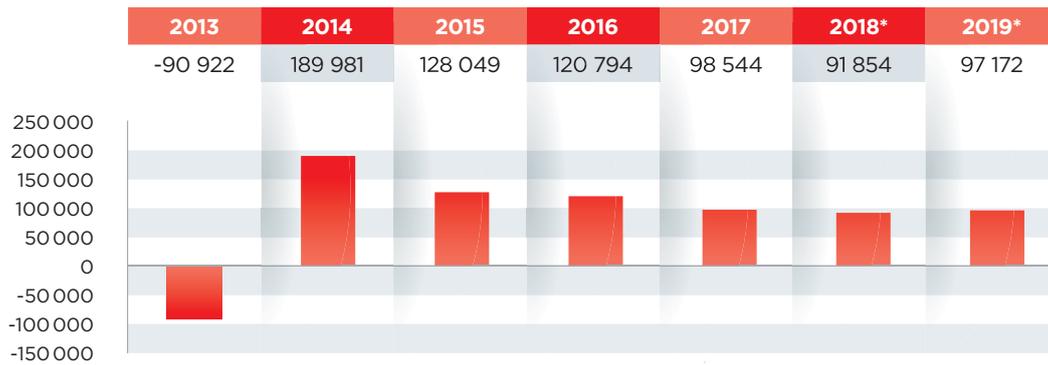
\*chiffre prévisionnel

## Résultats nets moyens DES ÉQUIPES (EN EUROS)

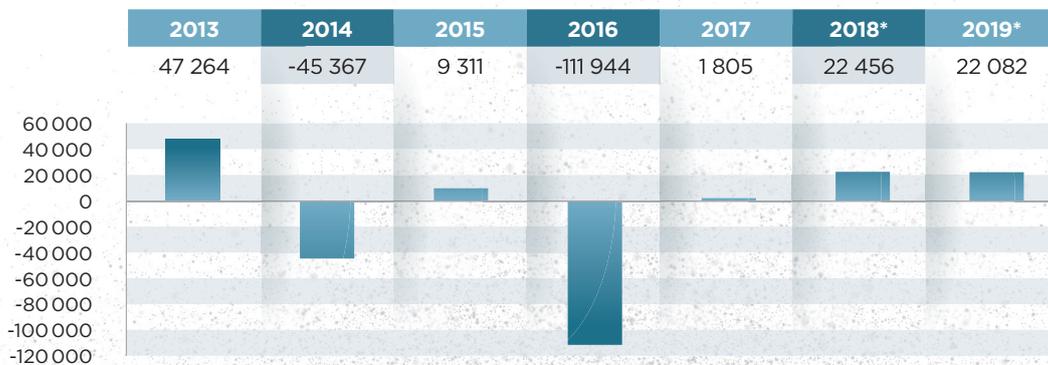
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO

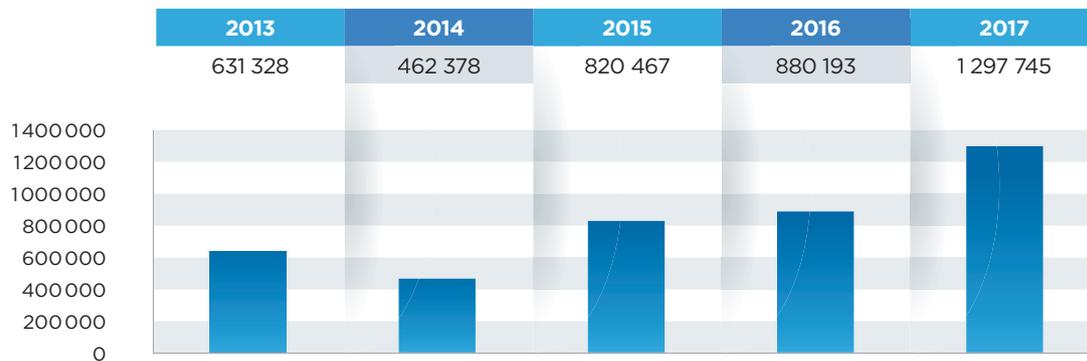


### UCI CONTINENTALE

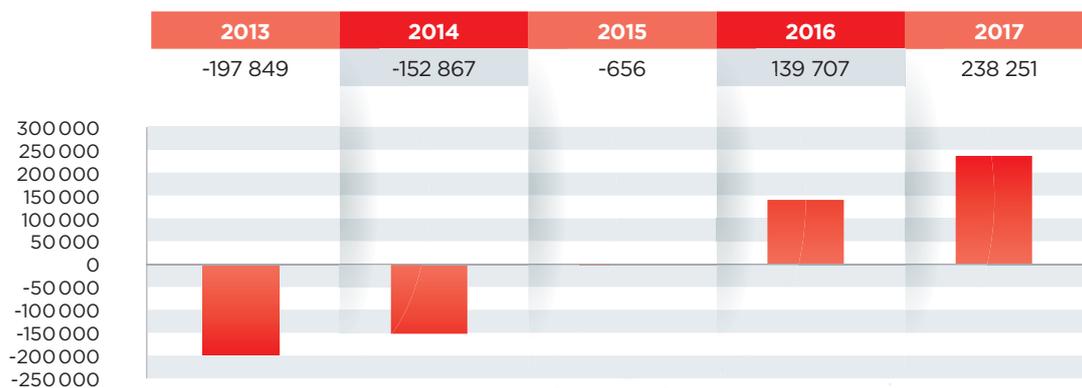


## Fonds propres moyens DES ÉQUIPES (EN EUROS)

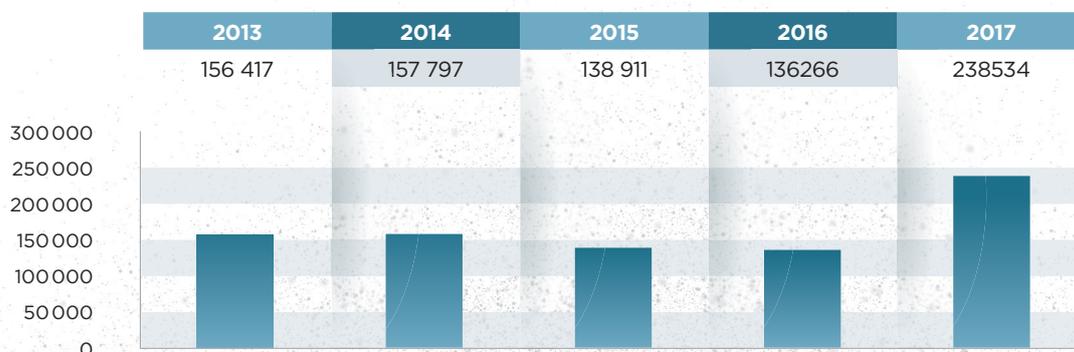
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO



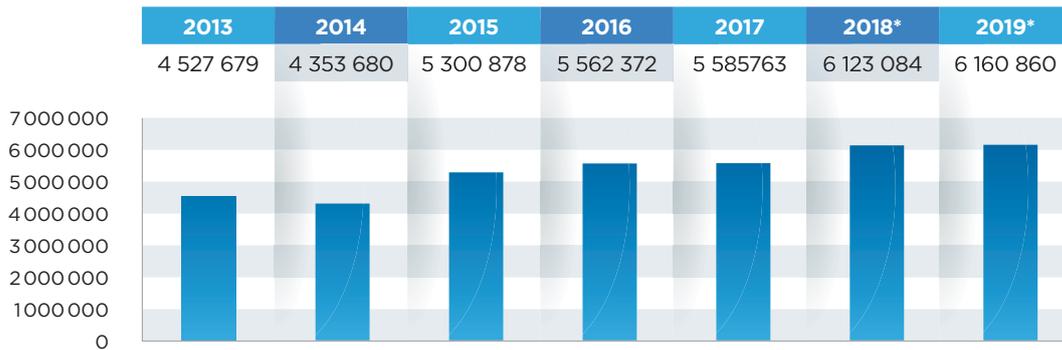
### UCI CONTINENTALE



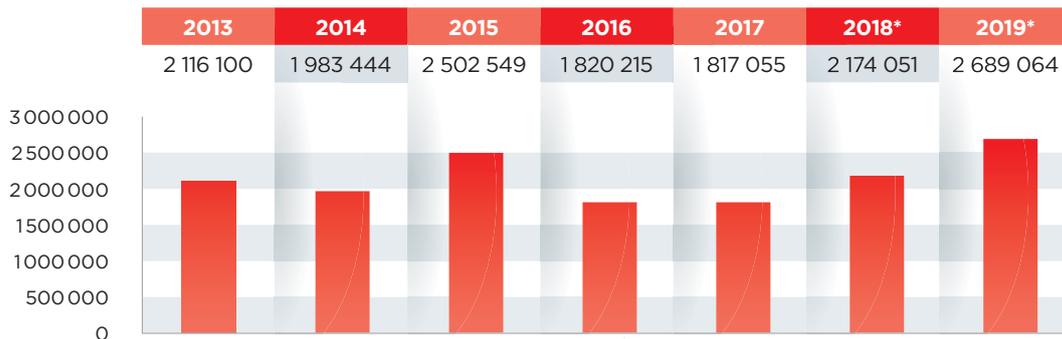
## Masse salariale moyenne DES ÉQUIPES\* (EN EUROS)

Les chiffres de l'année 2018 et 2019 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

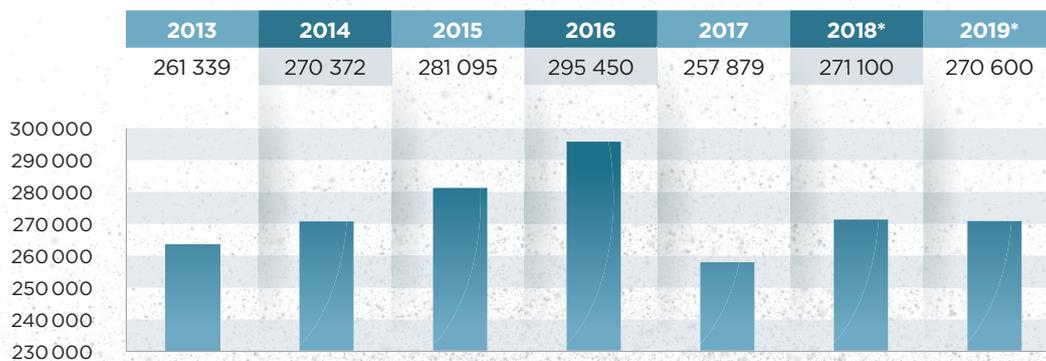
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO



### UCI CONTINENTALE

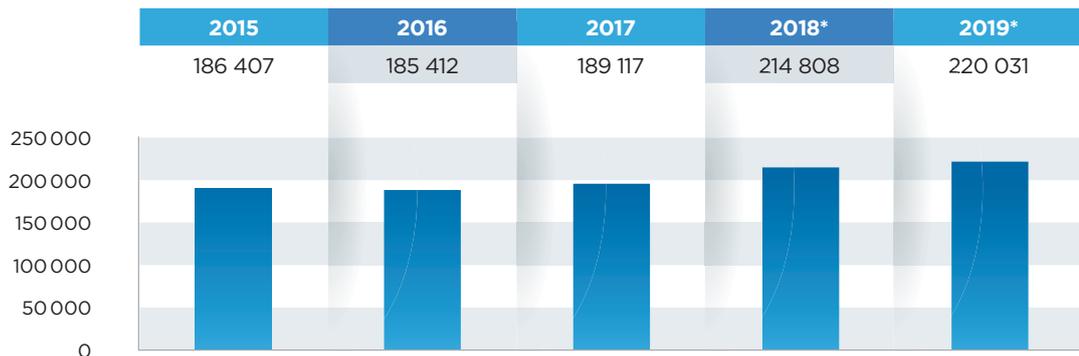


\*Masse salariale des coureurs.

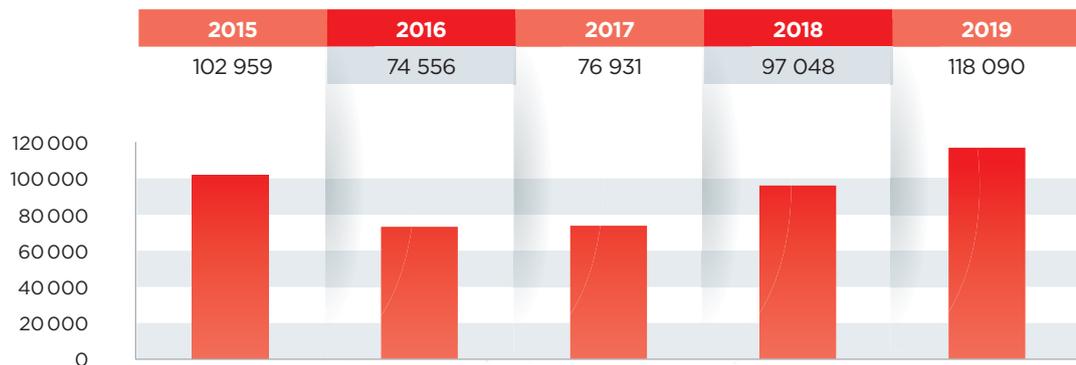
## Salaires moyens\* (EN EUROS)

Les chiffres de l'année 2018 et 2019 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

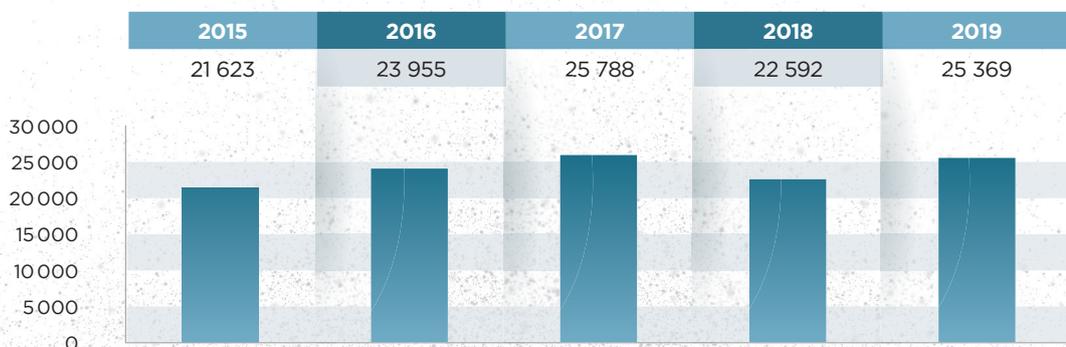
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO



### UCI CONTINENTALE

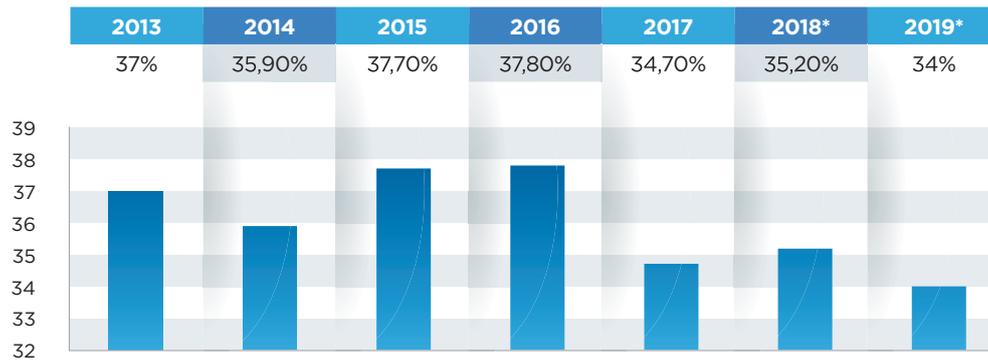


\*Salaires bruts mensuels moyens (hors primes) des coureurs cyclistes.

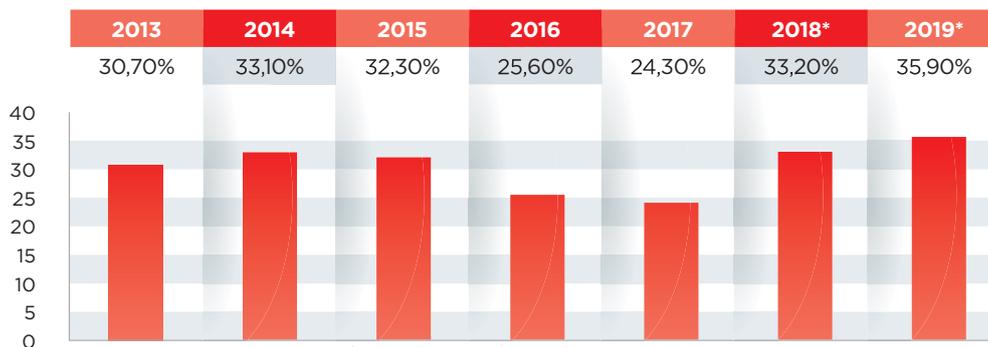
## Rapports Salaires/Chiffres d'affaires moyens DES ÉQUIPES\*

Les chiffres de l'année 2018 et 2019 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

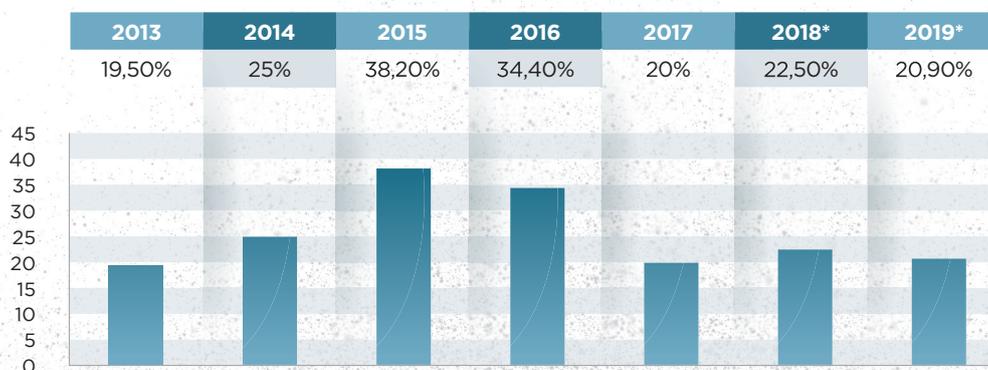
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO

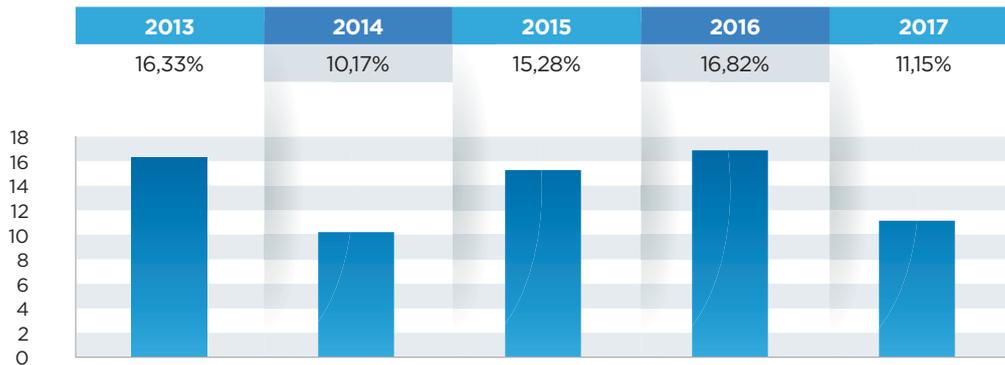


### UCI CONTINENTALE

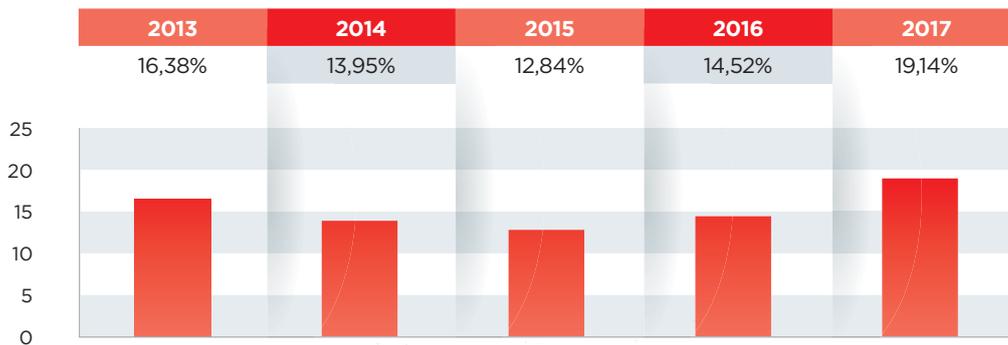


## Pourcentage d'endettement\* DES ÉQUIPES

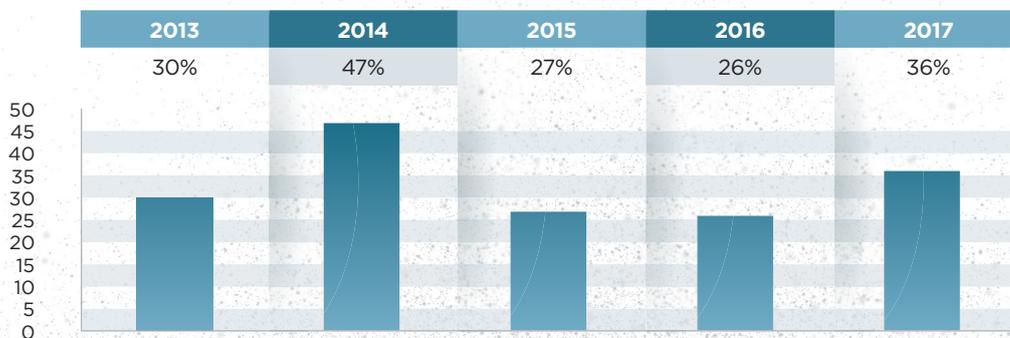
### UCI PROTEAMS



### UCI CONTINENTALE PRO



### UCI CONTINENTALE

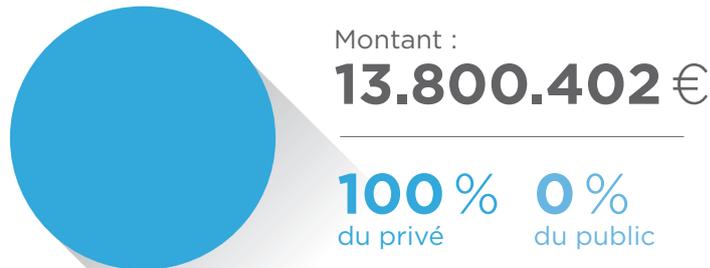


\*Ensemble des dettes (financières, d'exploitation, diverses).

## Sponsorings POUR L'ANNÉE 2016\*

### UCI PROTEAMS

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



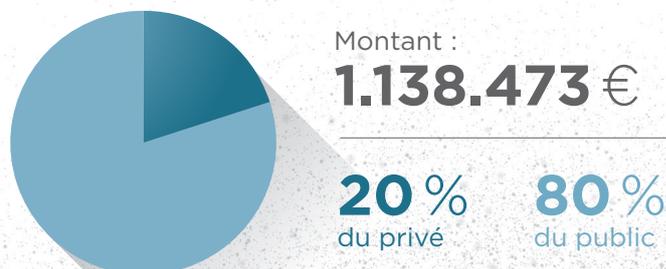
### UCI CONTINENTALE PRO

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### UCI CONTINENTALE

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

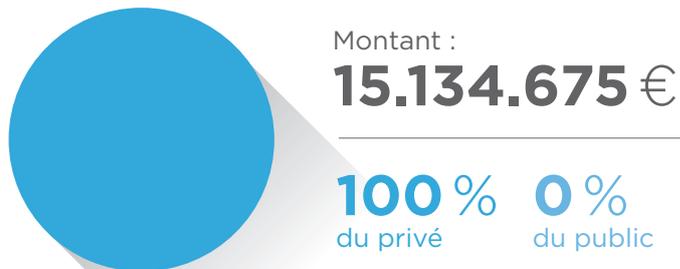


\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings POUR L'ANNÉE 2017\*

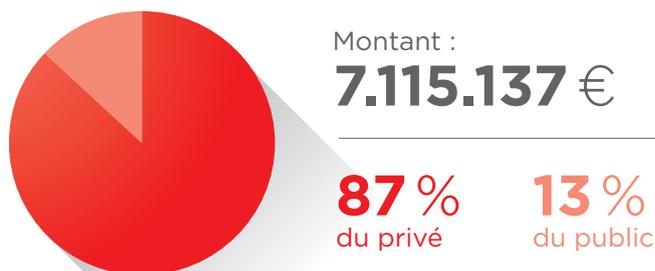
### UCI PROTEAMS

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



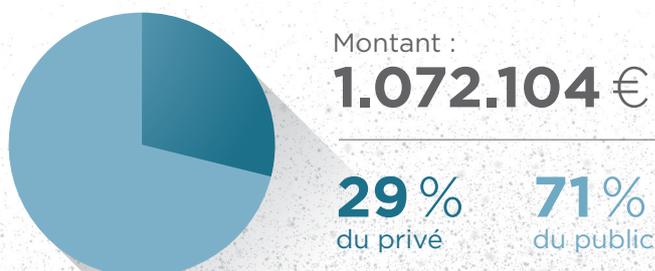
### UCI CONTINENTALE PRO

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### UCI CONTINENTALE

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



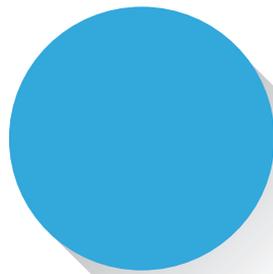
\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings POUR L'ANNÉE 2018\*

Les chiffres de l'année 2018 indiqués ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

### UCI PROTEAMS

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



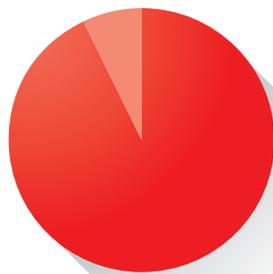
Montant :

**16.123.500 €**

**100 %** du privé    **0 %** du public

### UCI CONTINENTALE PRO

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



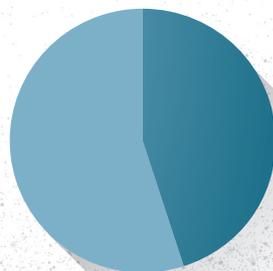
Montant :

**6.035.128 €**

**93 %** du privé    **7 %** du public

### UCI CONTINENTALE

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



Montant :

**1.271.926 €**

**45 %** du privé    **55 %** du public

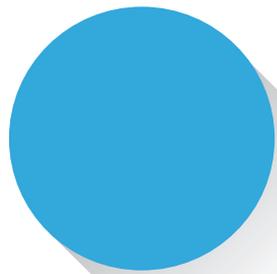
\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings POUR L'ANNÉE 2019\*

Les chiffres de l'année 2019 indiqués ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

### UCI PROTEAMS

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

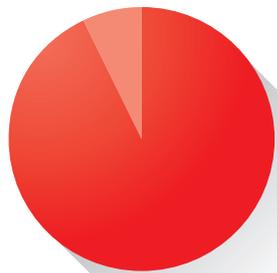


Montant :  
**16.670.112 €**

**100 %** du privé    **0 %** du public

### UCI CONTINENTALE PRO

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

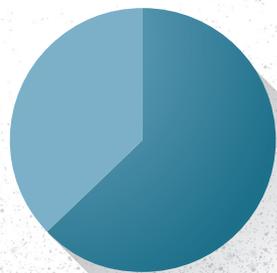


Montant :  
**6.206.842 €**

**93 %** du privé    **7 %** du public

### UCI CONTINENTALE

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



Montant :  
**1.110.338 €**

**63 %** du privé    **37 %** du public

\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

# LES ASPECTS JURIDIQUES & ADMINISTRATIFS

## Concernant les contrats de travail des coureurs cycliste

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

L'une des missions principales incombant à la DNCG PRO dans le cadre du contrôle des contrats de travail des coureurs était de s'assurer de la conformité de ces contrats à la loi du 27 novembre 2015. A cet effet, la DNCG PRO avait, notamment, mis à disposition des équipes des CDD dits "spécifiques" types.

Néanmoins, la DNCG PRO a constaté que certaines équipes ne se sont pas adaptées aux évolutions induites par cette loi. En effet, certaines équipes n'ont pas utilisé les contrats types mis à leur disposition et ont continué à conclure avec les coureurs des CDD dits "d'usage" en y insérant des clauses de rupture anticipée.

En dehors de ces cas marginaux, la DNCG PRO a constaté une amélioration significative quant aux contrats de travail conclus avec les coureurs et aucun manquement concernant les salaires minimaux n'a été relevé.

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

Les contrats conclus par les équipes avec leurs coureurs n'appellent aucune remarque particulière. L'utilisation des contrats de travail dits "spécifiques" en lieu et place des contrats d'usage est maintenant bien ancrée dans la pratique des équipes.

Toutefois, certaines équipes utilisant les contrats types transmis par l'UCI, avaient inséré dans les contrats de leurs coureurs des clauses d'arbitrage. La DNCG PRO a demandé aux équipes de supprimer ces clauses dans la mesure où elles n'étaient, en l'état, pas compatibles avec le droit français.

Enfin, la DNCG PRO a constaté une augmentation significative du nombre de contrats d'image conclus avec les coureurs.

.....

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

Le contrôle des contrats de travail des coureurs s'est révélé très satisfaisant, bien que certaines équipes aient inséré dans les contrats de leurs coureurs des clauses contestables sur le plan juridique.

Cette année, et malgré l'avis contraire de la LNC, l'UCI a imposé aux équipes d'insérer des clauses de rupture anticipée dans les contrats conclus avec les coureurs. La présence de ces clauses a donc été tolérée afin de ne pas bloquer le dossier d'inscription des équipes auprès de l'UCI

## Concernant les contrats de travail du personnel

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

Le contrôle opéré par la DNCG PRO au titre de l'inscription pour la saison 2017 n'a révélé aucune amélioration concernant les contrats de travail signés avec le personnel des équipes.

Une partie de ces contrats n'est toujours pas conforme à la législation sociale et les recommandations émises par la DNCG PRO n'ont pas été suivies. Il en découle pour certaines équipes un risque important en cas de contrôle de la part de l'URSSAF ou de contentieux prud'homal.

En outre, les équipes ne se sont pas encore familiarisées avec les dispositions de la loi du 27 novembre 2015 imposant la conclusion de CDD dits "spécifiques" avec les entraîneurs salariés. En effet, elles continuent d'embaucher leurs entraîneurs en CDI ou en CDD dit "d'usage" alors qu'elles devraient conclure avec ces derniers des CDD dits "spécifiques".

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

Cette année la DNCG PRO a constaté une nette amélioration quant aux contrats conclus par les groupes cyclistes avec les membres de leur staff et les recommandations émises par la DNCG PRO ont été suivies par les équipes. Par ailleurs, les contrats de travail de l'ensemble des membres du staff des équipes ont été communiqués.

Néanmoins, les groupes cyclistes continuent de privilégier la conclusion de CDI avec leurs entraîneurs au détriment du CDD dit "spécifique".

.....

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

La DNCG Pro a constaté que les contrats conclus avec les membres du personnel n'étaient pas toujours cohérents et conformes aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

Le dossier des équipes est, sur ce point, moins bon que par le passé

## Concernant la transmission des documents nécessaires à l'inscription des équipes

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

Afin d'aider les équipes dans l'élaboration de leur dossier d'inscription, la DNCG Pro a mis en place une réunion préparatoire et des outils informatiques.

Exception faite de quelques équipes, la DNCG PRO a constaté une diminution des retards dans la communication des documents et, plus globalement, une amélioration dans le montage des dossiers.

Toutefois, un nombre important de contrats du personnel ne sont pas transmis par les équipes (absence totale de communication ou transmission des seuls avenants aux contrats).

Enfin, la DNCG PRO constate que les équipes de 3ème division éprouvent toujours les mêmes difficultés à finaliser leurs partenariats avec les collectivités publiques dans les délais impartis.

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

D'une manière générale, l'élaboration des dossiers d'inscription a été satisfaisante. Seules deux équipes ont connu des difficultés dans la transmission à la DNCG PRO des pièces constituant leur dossier, dont une équipe nouvellement créée.

Toutefois, la finalisation, dans les délais impartis, des partenariats conclus avec les collectivités publiques se révèle toujours aussi compliquée.

.....

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

Dans l'ensemble, la constitution des dossiers d'inscription s'est révélée satisfaisante, même si quelques équipes ont communiqué certains contrats coureurs tardivement.

Cette année, 3 équipes ont été sanctionnées par la DNCG Pro pour communication tardive des documents constituant leur dossier d'inscription

# LES SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA DNCG PRO

---

Le contrôle effectué par la DNCG PRO au titre de l'inscription pour la saison 2015 ne faisait état que d'une seule sanction financière prononcée à l'encontre d'une équipe UCI CONTINENTALE pour retard dans la communication d'un contrat indépendant ainsi que pour production de documents frauduleux et inexacts. L'équipe a été condamnée au paiement d'une amende de 11.500 euros et n'a pas fait appel de la décision.

A l'exception de quelques amendes pour retard, aucune autre sanction n'a été prononcée au titre des inscriptions 2016, 2017, 2018 et 2019. Toutefois, une équipe a été placée sous contrôle renforcé en 2016 et en 2018.

2

**RAPPORT  
DNCG PRO  
ORGANISATEURS**

# RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

L'article 1.2.031 des règlements de l'UCI prévoit que l'organisateur d'une épreuve cycliste doit être licencié de sa fédération nationale. Il appartient à cette dernière de transmettre à l'UCI la demande d'inscription d'un organisateur d'épreuve après avoir vérifié que les conditions d'organisation étaient respectées.

L'article 3 de la convention conclue entre la FFC et la LNC prévoit quant à lui la compétence de la LNC afin de fixer les conditions d'organisation des compétitions professionnelles et d'effectuer un contrôle de gestion des structures organisatrices en première instance. Enfin, l'élaboration du calendrier des courses cyclistes professionnelles est une compétence partagée de la LNC et de la FFC.

Dès lors, la DNCG Pro Organisateurs a pour mission :

- De conseiller les organisateurs de courses cyclistes professionnelles quant à l'organisation de leur épreuve ;
- De contrôler les organisateurs de courses cyclistes professionnelles sur le respect des conditions, notamment techniques, comptables, financières et juridiques, permettant l'organisation d'une telle épreuve ;
- De sanctionner le cas échéant les organisateurs de courses cyclistes professionnelles en cas de non respect des dispositions ;

Dans le cadre de sa mission générale, la DNCG Pro Organisateurs peut, à tout moment et en fonction des informations qui auraient pu être portées à sa connaissance, procéder à tout contrôle qu'elle jugera utile auprès des organisateurs concernés par son contrôle.

Le conseil d'administration de la LNC décide, chaque année, sur proposition de la DNCG Pro Organisateurs, de la mise en place d'un calendrier de procédures fixant l'ensemble des conditions d'examen de la situation des organisateurs et de la mise en œuvre des mesures qui leur sont, le cas échéant, applicables.

Sont obligatoirement soumis au contrôle de la DNCG Pro Organisateurs les organisateurs :

- Ayant annulé leur course lors de l'édition précédente ;
- Ayant payé avec du retard, lors de l'édition précédente, les prix versés aux coureurs, les indemnités aux groupes cyclistes et/ou les sommes dues à la LNC ;
- Qui, sans avoir été inscrit au calendrier international de l'UCI en classe 1, Hors classe ou PRO TOUR / WORLD TOUR l'année précédente, demandent leur inscription à celui-ci.

Les organisateurs de courses cyclistes professionnelles peuvent également être soumis au contrôle DNCG Pro Organisateurs sur décision du Conseil d'administration de la LNC.

## Rappel des missions, composition & fonctionnement

Lors des contrôles menés en 2015 et 2016, au titre des calendriers 2016 et 2017, la DNCG Pro était composée de 5 membres :

**Joël MENARD** : Président

**Xavier AUMERAN** : Juriste

**Jean BODART** : Ancien Président du comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque

**Daniel BRION** : Ancien Président du comité d'organisation du cyclocross Val de Loire

**Frédéric BOSSARD** : Commissaire aux comptes et expert-comptable

Lors des contrôles menés en 2017 et 2018, au titre des calendriers 2018 et 2019, la DNCG Pro était composée de 6 membres :

**Joël MENARD** : Président

**Jean Michel TRIAL** : Commissaire aux comptes et expert-comptable

**Michel GALAINE** : Commissaire aux comptes et expert-comptable

**Jean BODART** : Ancien Président du comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque

**Daniel BRION** : Ancien Président du comité d'organisation du cyclocross Val de Loire

**Marc BUFFARD** : Avocat

La DNCG PRO bénéficie par ailleurs de l'appui technique de Monsieur Arnaud PLATEL, Directeur de la LNC.

De plus, la DNCG PRO Organisateur est également aidée dans son travail par l'expertise de Me Florent DOUSSET, avocat au sein du cabinet ELLIPSE Avocats.

L'ensemble des réunions et délibérations a été effectué dans le strict respect des dispositions du code du sport, des règlements de la LNC et de l'Union Cycliste internationale.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2015 (CALENDRIER 2016)

## 1 Décisions de mises sous contrôle

En application de l'article 8.3.2, il a été décidé la mise sous contrôle pour :

- Les épreuves ayant annulé leur course lors de l'édition 2015 à condition qu'elles veuillent s'inscrire au calendrier 2016. Une épreuve a été concernée.
- Les épreuves ayant payé avec retard lors de l'édition précédente. Il a été précisé par les membres que les épreuves ayant payé avec un retard situé entre 4 et 6 mois sont mises sous surveillance et font l'objet d'un échange avec les membres de la DNCG PRO afin d'apprécier l'opportunité d'effectuer un contrôle approfondi. Au-delà de 6 mois de retard, la DNCG Pro met systématiquement l'épreuve sous son contrôle approfondi. A ce titre, deux épreuves ont fait l'objet d'un contrôle approfondi de leur situation.
- Une épreuve qui a demandé une inscription au calendrier professionnel pour la première fois.

## 2 Résultats des contrôles

Sur les quatre épreuves contrôlés de manière approfondie par la DNCG PRO, une a fait l'objet d'un avis de non-affiliation. Cet avis a été transmis au Conseil d'administration de la LNC qui a rendu une décision de non-affiliation.

Par ailleurs, suite à la transmission volontaire d'informations et de documents inexacts par un organisateur, la DNCG PRO a prononcé à son encontre une sanction financière de 1.500 euros. Celle-ci a été acquittée sans contestation par l'organisateur.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2016 (CALENDRIER 2017)

## 1 Décisions de mises sous contrôle

Les mêmes critères de mise sous contrôle que l'année précédente ont été appliqués. Il a par ailleurs été décidé de soumettre à contrôle les organisateurs ayant modifié le format de leur épreuve par rapport à l'année précédente (ajout ou suppression d'un jour de course notamment). L'équilibre économique du comité d'organisation est en effet susceptible de s'en trouver affecté.

## 2 Déroulement des contrôles

Plusieurs réunions de la DNCG PRO ont été organisées au sein des locaux de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Afin de procéder à un contrôle des données comptables uniformisé, une fiche de renseignement sur les positions financières, les ratios des grands équilibres financiers et les ratios d'exploitation basés sur les salaires et les produits a été mise en place.

Les échanges de la DNCG PRO avec les structures contrôlées ont été multipliés dans un souci d'accompagnement, de conseil et d'approfondissement des dossiers.

## 3 Résultats des contrôles

A l'issue de la procédure de contrôle menée par la DNCG PRO, 8 avis ont été rendus : 7 favorables et 1 défavorable.

Parmi les avis favorables :

- Un avis a été rendu sous condition de paiement des prix et sommes dues au plus tard avant la fin de l'année 2016 ;
- Il a été demandé à 4 comités d'organisation une transmission de documents comptables actualisés au cours de l'année 2017 ;
- Il a été décidé, au regard des difficultés financières constatées, que 5 comités d'organisation seront de nouveaux soumis à contrôle en 2017 pour l'inscription au calendrier.

Par ailleurs, parmi les avis, plusieurs contenaient des conseils et recommandations formulés par la DNCG au comité d'organisation, principalement afin d'améliorer la situation financière et l'organisation de l'épreuve.

Concernant l'avis défavorable émis, la DNCG PRO a considéré que le comité d'organisation n'apportait aucune garantie quant à sa capacité à réunir les recettes nécessaires à l'organisation de la course cycliste professionnelle envisagée, qu'il était dans l'incapacité financière, comptable et administrative d'organiser une course cycliste professionnelle selon le format demandé, et donc que les conditions d'inscription au calendrier n'étaient pas remplies.

Le Conseil d'administration a ensuite approuvé à l'unanimité l'ensemble des avis favorables émis par la DNCG et validité l'inscription des épreuves concernées au calendrier.

S'agissant de l'épreuve ayant fait l'objet d'un avis défavorable, il a été décidé par le Conseil d'administration d'accorder au comité d'organisation un délai supplémentaire afin de lui permettre de fournir les pièces nécessaires lui permettant d'aller à l'encontre de l'avis défavorable de la DNCG PRO Organisateur, dont les élus ont pris acte de l'avis. Le comité d'organisation a finalement renoncé à organiser l'épreuve envisagée pour l'année 2017.

## 4 Préconisations suite aux contrôles

A l'issue du contrôle effectué en 2016, et de l'étude des dossiers des différentes épreuves, les membres de la DNCG PRO ont formulé certaines préconisations auprès du Conseil d'administration de la LNC :

### 1 - S'agissant des dossiers d'affiliation

*“La DNCG Pro opère la sélection des organisateurs contrôlés en fonction des délais de paiement des sommes dues chaque année à la Ligue. Elle constate néanmoins que certains organisateurs sont en grande difficulté financière alors même que les sommes dues à la Ligue les années précédentes ont été réglées. Ces organisateurs ne sont donc pas soumis au contrôle de la DNCG, alors même qu'ils peuvent ne plus être en capacité financière d'organiser leur épreuve.*

*L'expérience acquise par la DNCG Pro Organisateur depuis plusieurs années permet de constater que le critère des délais de paiement des sommes dues à la Ligue ne constitue pas un critère suffisant afin d'identifier les organisateurs en grande difficulté.*

*Les enjeux sont importants pour la Ligue puisque d'importantes créances qu'elle détient peuvent demeurer impayées (au titre du contrôle de l'année en cours, plusieurs dizaines de milliers d'euros).*

*Aussi, les membres de la DNCG Pro préconisent au Conseil d'administration de la Ligue de renforcer les règles d'affiliation au calendrier pour les années à venir. A cette fin, la DNCG recommande d'exiger des organisateurs déposant un dossier d'affiliation auprès de la Ligue, la communication du dernier bilan et du dernier compte de résultat de leur structure.*

*De la sorte, une fois communiqués à la DNCG, ces documents lui permettront d'être plus à même d'identifier en amont les organisateurs en difficulté. Le risque d'impayé pour la Ligue ne s'en trouverait pas supprimé, mais diminué.”*

### 2 - S'agissant de la garantie bancaire

*“La DNCG Pro organisateurs, sur le modèle de ce qui est fait pour les groupes cyclistes, préconise que les organisateurs candidatant pour la première fois au calendrier professionnel doivent produire une garantie bancaire couvrant au minimum les prix de course, frais antidopage et assurances.”*

Ces préconisations ont été approuvées par le Conseil d'administration de la LNC et intégrées dans les règlements généraux.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2017 (CALENDRIER 2018)

Au titre des contrôles réalisés en 2017 pour la saison 2018, tous documents comptables communiqués par les organisateurs (bilans et comptes de résultats) ont été contrôlés par la DNCG Pro Organisateurs. Comme indiqué dans les règlements généraux, ces documents demeurent strictement confidentiels.

Certains organisateurs n'ont transmis aucun document comptable, en dépit de leur obligation. A compter des contrôles réalisés en 2018 pour la saison 2019, des sanctions différenciées, décidées par le Conseil d'administration de la Ligue de décembre 2017, seront appliquées :

- 300 € pour les épreuves d'un jour n'ayant pas communiqué les documents demandés
- 200 € par jour pour les épreuves par étapes n'ayant pas communiqué les documents demandés

Cette tarification sera appliquée à partir de la fin de saison 2018 aux comités d'organisation n'ayant pas communiqué les documents à la DNCG PRO malgré les différentes relances effectuées.

D'autres organisateurs ont transmis l'ensemble des pièces complémentaires sollicités par la DNCG Pro Organisateurs.

En outre, lors de l'année 2017, deux nouvelles épreuves et une, déjà existante en classe 2, ont émis le souhait d'intégrer le calendrier professionnel français 2018. Concernant les nouvelles épreuves, une a reçu un avis défavorable de la DNCG PRO et une autre a reçu un avis favorable. L'épreuve déjà existante en classe 2 a également reçu l'avis favorable de la DNCG PRO.

A ce titre, toutes ces épreuves devaient répondre au nouveau cahier des charges pour les candidatures des épreuves au calendrier professionnel avec notamment le paiement des frais de dossier et la garantie bancaire.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la position des membres de la DNCG PRO et ont suivi les avis proposés.

Par ailleurs, à l'issue de ces contrôles menés en 2017, 9 organisateurs ont été placés sous contrôle renforcé pendant l'année 2018.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2018 (CALENDRIER 2019)

Cette année, tous les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier route UCI de la saison 2019 ont fait l'objet d'un contrôle de la part de la DNCG Pro.

Seul un organisateur a refusé de transmettre à la DNCG Pro les documents constituant son dossier d'inscription. La DNCG Pro a donc émis un avis défavorable quant à l'inscription de son épreuve au calendrier route UCI pour la saison 2019.

La DNCG Pro a demandé à certains organisateurs de lui transmettre des pièces complémentaires, demande à laquelle ils ont répondu favorablement.

Enfin, un organisateur a communiqué les documents constituant son dossier d'inscription en retard. Pour ce dernier, la DNCG Pro a émis un avis favorable et a suggéré au Conseil d'administration de lui appliquer une tarification différenciée.

# ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	16	28	44		113	
2015	15	26	41	-3	107	-6
2016	17	26	43	2	113	6
2017	14	25	39	-4	108	-5
2018	13	25	38		104	-4
2019*	13	26	39	1	106	2

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	3	2	5		41	
2015	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2016	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2017	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2018	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2019	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé

\* Les chiffres de l'année 2019 indiqués dans les tableaux ci-dessus sont basés sur le calendrier validé par l'UCI avant le début de saison.

Entre 2014 et 2018, le nombre d'épreuves professionnelles organisées en France et inscrites au calendrier mondial a chuté de 9 %. Cette évolution se retrouve s'agissant du nombre de jours de course dans l'année, 8 jours de course en moins depuis 2014.

Sur cette période, les épreuves suivantes ont disparu : Val d'Ille Classic, Circuit de Lorraine, Le Tour du Gévaudan, La méditerranéenne, le critérium international, le Tour de Picardie et le GP de la somme.

En 2019, une nouvelle épreuve est inscrite au calendrier : Mont Ventoux dénivelé Challenge, le deuxième jour de course supplémentaire est lié au passage à 3 jours de course pour le tour du haut Var. Toutefois ces chiffres peuvent connaître des évolutions à la baisse avec la possibilité d'annulation de jours de course ou d'épreuves.

## ÉPREUVES INSCRITES AU CALENDRIER WORLD TOUR

Le nombre d'épreuves, et le nombre de jours de course, inscrits au calendrier WOLRD TOUR restent identiques sur les dernières années. Il est précisé que les journées de repos sur le tour de France sont intégrées dans le total du nombre de jours de course dans l'année.

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	3	2	5		41	
2015	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2016	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2017	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2018	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé
2019	3	2	5	Inchangé	41	Inchangé

### ÉPREUVES HORS CLASSE

Le nombre d'épreuves, et le nombre de jours de course, inscrits au calendrier des épreuves hors classe restent constants sur les dernières années.

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	2	2	4		9	
2015	2	2	4	Inchangé	9	Inchangé
2016	2	3	5	1	10	1
2017	1	3	4		9	
2018	1	3	4	Inchangé	9	Inchangé
2019	1	3	4	Inchangé	9	Inchangé

### ÉPREUVES CLASSE 1

Depuis la saison 2017, Seules les épreuves de type Classe 1 connaissent des diminutions du nombre d'épreuves mais aussi du nombre de jours de course. En 2019, la tendance semble s'inverser mais l'équilibre peut être fragilisé notamment par l'annulation de jours de course ou d'épreuve.



**LIGUE NATIONALE DE CYCLISME**

38 Rue du Surmelin 75020 Paris  
01 43 61 61 90

[www.lncpro.fr](http://www.lncpro.fr)